

Règlement et savoir vivre dans la section coiffure.

1. Introduction.

La réussite d'une année scolaire dépend des résultats obtenus dans chacun des cours, mais aussi d'un comportement et d'attitudes en rapport avec les compétences nécessaires requises par la profession.

Afin de clarifier ces compétences et de mieux permettre à chaque élève d'évaluer ses propres progrès en ce domaine, les professeurs de la section font appel aux exigences essentielles de savoir vivre élémentaire.

Ces exigences doivent être considérées par les élèves comme un minimum leur permettant de s'épanouir dans la section en y recevant de façon optimale la formation de qualité à laquelle ils aspirent.

2. Qu'attendons-nous de nos élèves ?

Tenue et soin du corps.

- En cours théoriques :
 - ✚ les élèves sont habillés de manière à refléter leur section.
 - ✚ Les pantalons taille basse, les pantalons déchirés et frangés et les pantalons trop long ne sont pas acceptés
 - ✚ Les shorts et jupes très courtes ne sont pas acceptés
 - ✚ Les nombrils sont couverts par des T-shirt de longueur correcte
 - ✚ Les joggings et tenue de sport sont interdits dans la section
- En cours pratiques :
 - ✚ Un T-shirt noir avec le logo de la section est obligatoire de la 3^{ème} à la 5^{ème}, il sera propre et repassé à chaque cours.
 - ✚ Les pulls, écharpes et manteaux seront laissés dans les casiers.
 - ✚ Les chewing-gums ne sont pas plus tolérés en cours pratiques que dans les autres cours.
 - ✚ L'élève sera coiffé et maquillé (pour les filles) de manière discrète et soignée.
 - ✚ Les chaussures seront propres et adaptées aux cours (pas de baskets sportives !) Une chaussure de ville avec un petit talon est recommandée.
 - ✚ Les joggings et tenues de sport sont interdits.
 - ✚ Les piercings seront TRES discrets pour éviter de déranger les clientes.

Remarque :

Les élèves disposent d'un casier à clé dont ils sont responsables. Les cours, les manteaux ainsi que les écharpes y seront déposés avant chaque cours pratique.

En cas d'oublis de clé, l'élève fera un travail théorique ou un travail utile à la section. Après 3 oublis, l'élève sera en retenue avec du travail.

3. Maintien, politesse et respect.

Il est essentiel que chaque élève adopte en toutes circonstances une attitude de politesse envers toutes les personnes se trouvant dans l'école, de la direction au personnel d'entretien en passant pas tous les professeurs et les clients.

- ✚ Au point de vue langage, les formules de politesse classiques seront d'application, la vulgarité ne sera pas tolérée, que se soit envers un professeur mais également envers ses compagnes.
- ✚ On veillera à avoir une position correcte dans les salons que l'on soit assis ou debout.
- ✚ Une attitude tout aussi correcte sera de mise aux abords des salons.
- ✚ Le bureau du professeur reste sa propriété, les élèves n'y ont pas accès.
- ✚ Une bonne entente règnera au sein de la classe et se traduira par une bonne participation en classe et par une écoute mutuelle.
- ✚ Les salons sont entretenus chaque semaine par du personnel qualifié, les élèves seront priés de respecter ce travail et de faire un entretien courant après chaque cours.
- ✚ Les GSM (portables) sont interdits dans les locaux.

4. Attitude à respecter lors des ateliers.

- ✚ Le professeur reste le patron coiffeur.
- ✚ Chaque professeur a ses exigences propres qui seront remises par écrit à chaque élève en début d'année pour lui permettre de s'y adapter.
- ✚ Les salons doivent rester propres et rangés ainsi que les casiers de rangement. Le non respect du matériel (tablette, fauteuils,...) sera sanctionné.
- ✚ Les modèles ne sont pas abandonnés par leur coiffeuse ; les temps de pause seront utilisés de manière organisée :
 - a. Nettoyage du matériel
 - b. Rangement de la tablette
 - c. Préparation du travail suivant

5. Evaluation

- ✚ Au terme de chaque cours pratiques, une cote est attribuée à l'élève par le professeur. Elle correspond aux compétences évaluées dans le travail effectué.
- ✚ Les consignes sont toujours données ou rappelées en début de cours.
- ✚ Une absence non justifiée sera sanctionnée par un « 0 » au travail journalier
- ✚ Des « rapports d'incidents » seront remplis et donnés à la direction en cas de comportement incorrect en classe
- ✚ Les présences sont prises à chaque cours par les professeurs et chaque demi-journée par les éducateurs, une absence d'une heure de cours correspond à une demi-journée.

6. Concernant le travail et les « modèles » :

✚ En 3^{ème} année.

Il n'y a pas besoin de modèles, le travail est exclusivement sur têtes malléables et entre élèves. La réussite de l'année est basée sur la réussite de **tous les cours**.

✚ En 4^{ème} année.

Les élèves amènent leurs propres modèles.

- 4 modèles dans chaque discipline sauf en coupe, ce qui correspond à :
 - a. 4 permanentes (en principe à l'eau)
 - b. 4 colorations
 - c. 4 mises en plis
 - d. 4 brushings techniques
 - e. 2 coupes (massives et progressives)

Rem : certains travaux peuvent être cumulés sur 1 seule cliente.

- Les parents qui accompagnent les modèles comprendront aisément que leur présence dans le local pendant les heures de cours n'est pas acceptée, la salle d'attente est toujours à leur disposition
- Nous rappellerons également qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte d'une école même dans la cour !
- Une participation modeste sera demandée aux « clientes » en fonction du travail effectué.
- La réussite de la 4^{ème} professionnelle coiffure est basée sur l'évolution du travail sur cliente et sur la réussite des cours généraux.

✚ En 5^{ème} et 6^{ème} année :

- Le nombre de modèle n'est pas prescrit, chaque élève doit prendre en compte les compétences à atteindre et le professeur sera seul juge du nombre de clients nécessaire pour les obtenir.
- La réussite de la 5^{ème} année est basée sur la maîtrise des différentes compétences (pratiques et théoriques) avec une moyenne de 50% dans tous les cours.
- Le travail en salon de coiffure est évidemment très important même s'il n'est pas obligatoire en 5^{ème} année.
- En 6^{ème} année les élèves effectuent un stage (obligatoire) en salon de coiffure.
- La réussite de la 6^{ème} année

- la matière de gestion s'étale sur deux ans. Cela signifie que la réussite ne s'appréciera qu'en fin de 6^{ème}, sur la base d'une pondération des points obtenus en 5^{ème} et en 6^{ème} année.
- la décision finale du conseil de classe ne résulte pas d'une simple moyenne arithmétique des points des quatre périodes, mais de l'appréciation d'une évolution positive ou négative en cours d'année.

- En 6^{ème} année, la réussite dans les cours pratiques exige d'obtenir 50% dans chacun des cours pratique. Dans le cas où l'élève n'aurait pas obtenu ces 50% et suivant l'importance de ces échecs, il peut être amené à représenter une seconde session partielle ou totale.
- Les parents d'élèves, grands-parents, frères et sœurs ne pourront servir de modèles aux examens.
- Le conseil des professeurs de l'option est le seul habilité à déterminer les critères d'évaluation et à juger la qualité du travail et sa conformité aux compétences préalablement définies.
- Les élèves de 6^{ème} PCF doivent obligatoirement faire DEUX stages chez deux coiffeurs de leur choix (120 heures au total)

7. Examens de repêchage.

Les élèves appelés à présenter une 2^{ème} session dans les cours pratiques doivent obligatoirement confirmer pour le 15 juillet au plus tard leur engagement à cette session. Une fiche d'inscription leur sera remise lors de la proclamation des résultats

8. Conclusion.

Si elles peuvent paraître contraignantes et parfois rigoureuses, ces exigences, décrites aussi clairement que possible ne poursuivent d'autre but, rappelons le, que la réussite des élèves, laquelle ne peut être le fruit du laisser-aller ou de l'à-peu-près, mais au contraire d'une discipline de travail et d'une volonté de progresser s'exprimant dans un climat de confiance mutuelle.

Nous invitons les parents à convaincre leurs enfants du bien fondé de ces exigences et nous les remercions vivement de leur esprit de compréhension et de collaboration.

Remarque : un nombre de clientes se présente spontanément et de manière habituelle dans nos salons. Il est insuffisant pour couvrir les besoins en exercices de tous nos élèves. Les élèves doivent par conséquent pouvoir amener leurs propres modèles.

La directrice,

Le chef d'atelier,

Les parents,

L'élève,